

CROISEMENT DES SAVOIRS

« Comprendre la sanction »

HETIS / MECS L'Escarène – 22 avril 2026



1. Note d'intention

L'idée de ce croisement des savoirs est née d'un échange avec des enfants de la MECS en mai 2025. Lors de cette discussion, un enfant a formulé une phrase qui a marqué les adultes présents : « Les éducateurs nous crient dessus... mais c'est pour notre bien. »

Cette parole met en lumière la manière dont les enfants interprètent certaines interventions éducatives. Cette remarque ouvre une réflexion plus large : derrière le cri se trouve souvent la question de la sanction. Pourquoi un adulte sanctionne ? Comment la sanction est-elle comprise par l'enfant ? Cette tension renvoie directement aux analyses de Alice Miller dans le cadre de la **pédagogie noire**. Elle montre comment les adultes

justifient des pratiques violentes (physiques ou psychiques) au nom du bien de l'enfant, ce qui peut conduire à une intériorisation de la violence comme norme éducative.

Ce projet propose donc d'organiser un croisement des savoirs autour de la notion de sanction. L'objectif n'est pas de juger les pratiques mais de mettre en dialogue différentes compréhensions de la sanction afin d'enrichir les pratiques éducatives.

2. Principe de la démarche

Le dispositif s'inspire de la méthode du croisement des savoirs et des pratiques.

Trois formes de savoir sont mises en dialogue :

- le savoir d'expérience des enfants (comment ils vivent les règles et les sanctions)
- le savoir d'action des professionnels (comment ils utilisent la sanction dans leur pratique)
- le savoir d'action et théorique des étudiants (réflexions éducatives et pédagogiques)
- le savoir disciplinaire des formateurs (théoriques)

Ces savoirs sont considérés comme complémentaires.

Le dispositif vise à permettre à chacun d'exprimer son point de vue, d'entendre celui des autres et de construire une compréhension commune.

3. Question de travail

La question centrale du croisement sera : A quoi ça sert une sanction ?

4. Organisation du croisement

Les participants seront répartis en groupes de pairs :

- groupe d'enfants (petits/grands)
- groupe d'éducateurs
- groupe d'étudiants
- groupe de formateurs

Chaque groupe travaille d'abord séparément afin de construire sa réflexion. Ce temps est important pour permettre à chacun d'exprimer librement son expérience.

5. Supports de réflexion

Afin de faciliter l'expression des participants, différents supports visuels et symboliques seront utilisés. Ces supports permettront de réfléchir à la question : « Pour vous, à quoi sert une sanction ? »

Cartes-situations : des images représentent des situations de la vie quotidienne en collectivité et représentant différentes réponses éducatives.

Les participants choisissent l'objet ou la situation qui représente le mieux ce qu'est une sanction pour eux.

6. Déroulement de l'atelier

Durée totale : 1h30

1. Introduction (10 min) : Présentation de la phrase de l'enfant : « Les éducateurs nous crient dessus mais c'est pour notre bien. » Cette phrase sert de point de départ pour introduire la question de la sanction.
2. Travail en groupes de pairs (40 min). Chaque groupe réfléchit à partir des supports proposés et répond à la question : À quoi sert une sanction ? Le groupe échange ensuite et choisit une image et apporte une réponse.
3. Croisement des savoirs (20 min). Chaque groupe présente sa réflexion. Les autres groupes écoutent sans interrompre.
4. Reformulation croisée (10 min). Chaque groupe reformule ce qu'il a compris du point de vue des autres. Cela permet de vérifier la compréhension et d'éviter les malentendus.
5. Réflexion commune (10 min). Les participants réfléchissent ensemble aux points communs et aux différences des phrases proposées.

7. Objectifs du dispositif

Pour les enfants : exprimer comment ils vivent les sanctions, comprendre le rôle des règles.

Pour les éducateurs : entendre le point de vue des enfants, réfléchir à leurs pratiques éducatives.

Pour les étudiants : observer un dispositif de croisement des savoirs et réfléchir à leur positionnement professionnel

Pour les formateurs : croiser les regards méthodologiquement

8 . Les groupes :

1. Les enfants (groupe des petits):

Animation par des étudiants

Etape 1 - Les phrases choisies individuellement

- Une sanction pour moi c'est être privé de sortie, tu restes chez toi faire des tâches ménagères
- Une sanction pour moi, c'est quand on veut inviter des amis à la maison, et que ma mère refuse si j'ai pas fait mes devoirs

Etape 2 - La phrase choisie en commun :

- Une sanction pour nous, c'est être privé de liberté

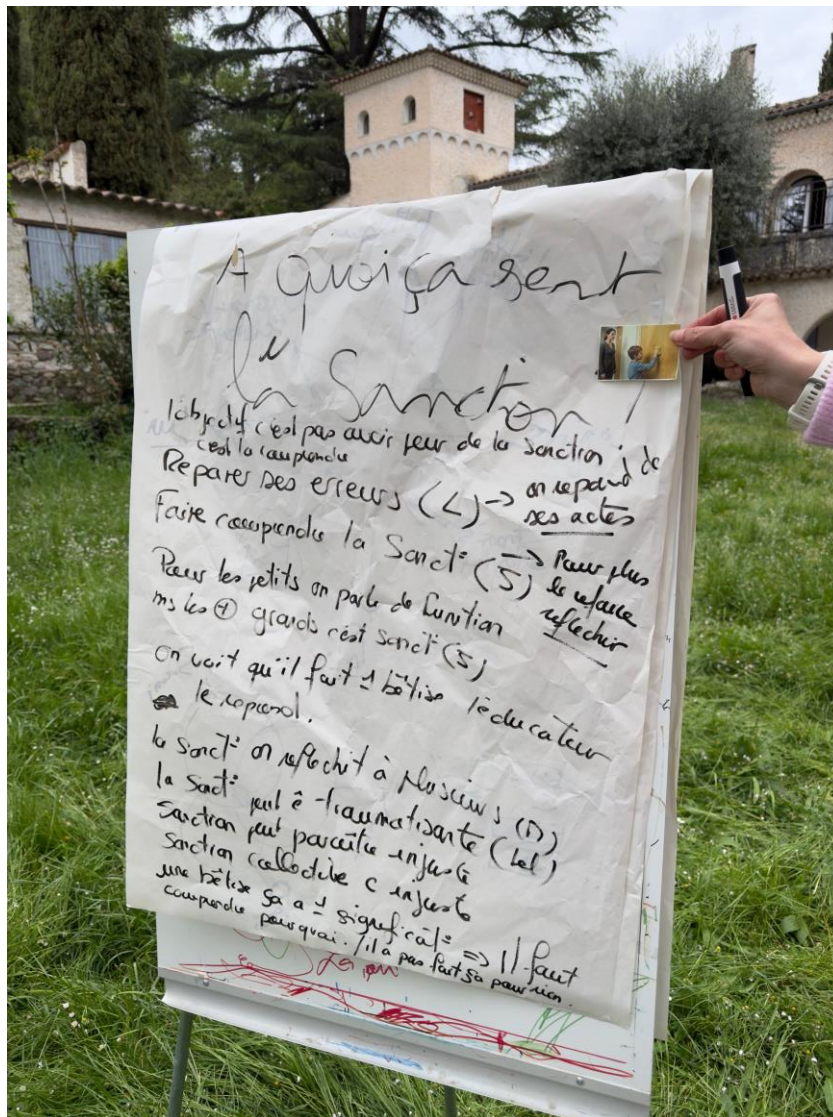


2. Les enfants (groupe des grands):

Animation par une formatrice

- L'objectif c'est pas d'avoir peur de la sanction, c'est de la comprendre.
- C'est réparer ses erreurs, on répond de ses actes
- Faire comprendre la sanction, pour ne plus refaire et réfléchir
- Pour les petits, on parle de punition, mais pour les grands c'est sanction
- Sur l'image on voit qu'il fait une bêtise et l'éducateur le reprend tout de suite
- Pour choisir une sanction, on réfléchit à plusieurs
- La sanction peut être traumatisante
- La sanction peut paraître injuste
- Une sanction collective c'est injuste

- Une bêtise, ça a une signification. Il faut comprendre pourquoi. Il n'a pas fait ça pour rien.
- Il y a des bêtises qu'il ne faut pas sanctionner, il faut essayer de comprendre
- Faire des réunions avec les enfants pour faire comprendre, et expliquer et savoir ce qui ne va pas en ce moment
- Chaque sanction doit avoir un temps limité, un début et une fin. Pour certains enfants, il ne faut pas que ce soit trop long.
- Une sanction, ce n'est pas que priver de téléphone ça peut être la prison. Ça dépend du degré de la bêtise. Il faut savoir bien juger.



Y a des bêtes qui il faut pas
dictionner \Rightarrow il faut essayer
de comprendre

* Faire des liens avec les enfants
pour faire comprendre / expliquer
Savoir ce qui va pas en ce moment

* Chaque Sacti doit avoir 1
temps limité. (début / fin)
suivant les enfants éviter q' trop long

* Sacti c'est pas que le le noir,
ça peut être la prison / dépend du degré
de la bête \Rightarrow savoir bien juger

Les liens

3. Les étudiants :

Animation par une adolescente supplée par une étudiante :

Etape 1 - Les phrases choisies individuellement

- Une sanction sert à guider repérer cadrer
- Une sanction permet de sécuriser la relation et respecter les limites de chacun
- Contrairement à la punition, la sanction sert à réparer les erreurs et renforcer le lien
- La sanction c'est comme une boussole car si des erreurs sont commises, la sanction peut permettre de revenir dans le bon chemin contrairement à la punition qui peut être restrictive ou contraignante.
- La sanction permet de mieux comprendre et éviter de reproduire l'erreur commise
- La sanction permet aux jeunes de développer leur autodétermination en distinguant ce qui est bien ou mal
- La sanction permet de comprendre ses erreurs et de guider à comprendre ce qu'il a fait pour ne pas reproduire les erreurs.
- Éviter de sanctionner en se basant sur les difficultés des jeunes.
- Confisquer, condition, compromis

Etape 2 - La phrase choisie en commun : la boussole comme sanction, car c'est un repère éducatif qui permet de poser un cadre et de renforcer la relation. Si une erreur est commise, la sanction est une boussole qui sert de guide dans la relation et d'évoluer positivement dans son développement.

A quoi sert la sanction ?

→ selon les étudiants :

- sécuriser, respecter les limites, repères
- \mathcal{L} erreurs, renforcer le lien, boussole (trouver des le bon chemin), mieux comprendre, se pas apprendre les erreurs, distinguer le bien du mal, guider, se baser sur
- les difficultés des jeunes, compromis

AVIS GLOBAL

la boussole comme sanction car c'est un repère éducatif qui permet de poser un cadre et de renforcer la relation. Si erreur commise, la sanction est une boussole qui sert de guide dans la relation et permet d'évoluer positivement dans son développement.



4. Les professionnels :
Animation par un formateur

Etape 1 - Les phrases choisies individuellement

- La sanction sert à grandir
- La sanction sert à mettre du cadre et sert à apprendre quelque chose
- La sanction sert d'explication de compréhension et de réparation d'une bêtise contre des règles communes
- La sanction sert à accompagner dans le droit chemin en commun
- La sanction sert à réparer un acte
- Une sanction sert à accompagner à réparer une bêtise pour que l'enfant comprenne ce qu'il a pu faire de mal



Etape 2 - La phrase choisie en commun : une sanction sincère réparé pour comprendre les conséquences d'un acte et éviter que ça se reproduise pour grandir dans une dynamique de respect

nobo



Une Sanction, ça sert à Comprendre les Conséquences
d'un acte et éviter que ça se reproduise pour
grandir dans une dynamique de Respect

Reparation

"Betises"

Comprendre

Apprendre
quelque
choses



Boussole

Regles
COMMUNES

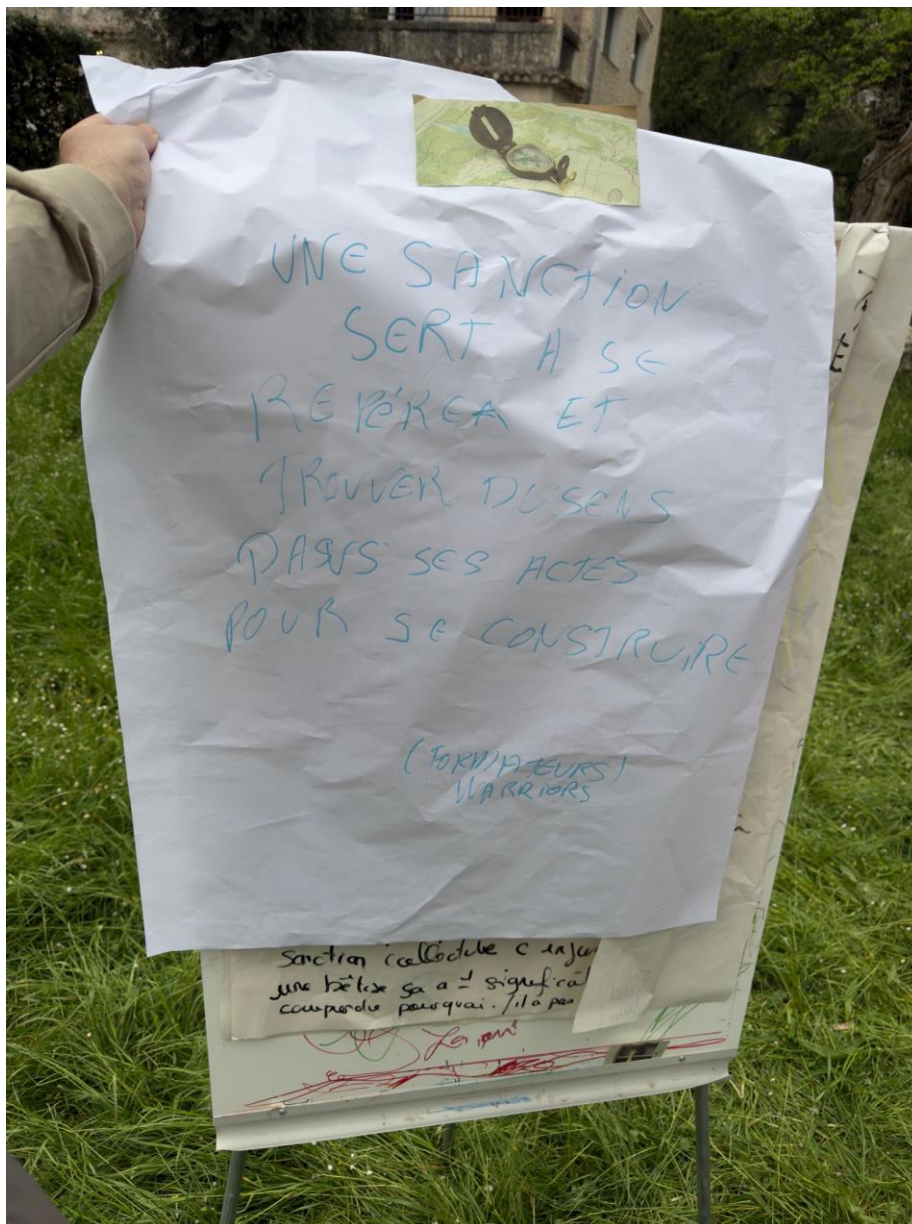
Cadre

Enfant

Éducateur

Accompagner

5. Les deux formateurs : la sanction sert à repérer et trouver du sens dans ses actes. C'est un repère qui sert à construire.



9 . Analyse de la sanction dans le dispositif de croisement des savoirs

L'originalité et la richesse de cette démarche résident dans un déplacement majeur : interroger non seulement les pratiques des adultes, mais aussi le vécu des enfants. Ce renversement de perspective constitue un apport essentiel, rarement présent dans les dispositifs institutionnels.

I. Une démarche particulièrement pertinente : le croisement des savoirs

Le dispositif repose sur une méthodologie solide :

- séparation initiale en groupes de pairs (enfants, professionnels, étudiants, formateurs)
- expression libre à partir de supports
- mise en commun sans interruption
- reformulation croisée
- production collective

Cette méthode permet :

- de sécuriser la parole (notamment celle des enfants)
- de limiter les rapports de domination
- de reconnaître la légitimité de chaque type de savoir

Un point fort majeur : les enfants sont considérés comme des acteurs de réflexion sur la sanction, et non uniquement comme des destinataires.

Ce déplacement est fondamental car il permet :

- d'accéder au vécu réel des sanctions
- de révéler des écarts entre intention éducative et perception
- de produire une réflexion plus ajustée aux besoins des jeunes

II. Des résultats riches et convergents

1. Du côté des enfants

Les enfants apportent des éléments particulièrement éclairants :

- La sanction est associée à une privation de liberté
- Elle peut être vécue comme injuste, notamment lorsqu'elle est collective
- Elle peut être traumatisante
- Elle doit être comprise et expliquée
- Toutes les « bêtises » ne méritent pas forcément une sanction

Point remarquable :

Les enfants introduisent spontanément une distinction entre sanction et punition, ainsi qu'une réflexion sur le sens de l'acte.

Ils expriment également un besoin fort : être compris avant d'être sanctionnés.

Cette idée rejoint la pensée de Philippe Meirieu pour qui l'éducation ne peut se réduire à un simple dressage mécanique. Il souligne que : « la sanction ne doit pas être une rétribution, mais un acte pédagogique qui oblige à penser ».

Ici, les enfants produisent une réflexion très aboutie : la sanction ne doit pas être automatique, elle doit être contextualisée et interprétative pour permettre à l'enfant de réintégrer la loi commune par l'intelligence plutôt que par la crainte. Le public concerné par ce dispositif présente des caractéristiques spécifiques qui viennent nécessairement influencer le rapport à la sanction et au cadre. Les enfants accueillis en MECS sont souvent marqués par des parcours de vie faits de carences affectives, éducatives et relationnelles, et pour certains par des placements judiciaires.

Ces éléments peuvent avoir plusieurs effets : une difficulté à intégrer des repères stables, une hypersensibilité à l'injustice ou à l'arbitraire, un rapport au cadre oscillant entre recherche de limites contenantantes et rejet de l'autorité.

Dans ce contexte, la sanction ne peut pas être pensée de la même manière que pour des enfants évoluant dans un environnement sécurisant et stable. Elle peut être vécue de manière plus intense : soit comme une violence supplémentaire ; soit, à l'inverse, comme un repère structurant attendu

La question n'est donc pas seulement : « *est-ce que la sanction affecte ces enfants comme les autres ?* » mais plutôt : comment leur histoire vient modifier la manière dont ils perçoivent, interprètent et vivent la sanction.

Un éclairage par la théorie de l'attachement

Les travaux de John Bowlby (théorie de l'attachement) permettent d'éclairer cette question. Les enfants ayant connu des carences précoces peuvent développer des attachements inséculres, marqués par une méfiance envers l'adulte, une difficulté à faire confiance, une hypervigilance face aux réactions de l'environnement.

Dans cette perspective, la sanction peut être interprétée non comme un acte éducatif, mais comme : un rejet, une confirmation d'une insécurité relationnelle, voire une rupture du lien. Ainsi, là où un enfant sécurisé peut intégrer la sanction comme un repère, un enfant en insécurité affective peut la vivre comme une menace.

Cela implique une vigilance accrue des professionnels : la sanction doit s'inscrire dans une relation suffisamment sécurisante pour être contenante et non destructrice.

Le paradoxe de l'aide

Cela renvoie également aux travaux de Guy Hardy, auteur notamment de « *S'il te plaît, ne m'aide pas* ». Il montre que les jeunes en difficulté peuvent mettre en échec les dispositifs d'aide, non par refus de l'aide en soi, mais parce que celle-ci entre en tension avec leur histoire, leurs défenses et leur rapport à l'adulte. Dans cette perspective, la sanction peut être prise dans un paradoxe : elle est nécessaire pour poser un cadre, mais elle peut être vécue comme une attaque ou une incompréhension. D'où l'importance de penser une sanction ajustée, qui tienne compte de l'histoire du jeune, de son rapport à l'autorité et de ses capacités de compréhension. Le croisement des savoirs prend ici tout son sens, car il permet précisément de réduire cet écart entre intention éducative et vécu subjectif, en donnant accès à la manière dont ces enfants, avec leur histoire, vivent réellement la sanction.

2. Du côté des étudiants

Les étudiants conceptualisent la sanction comme :

- un repère éducatif
- une boussole
- un outil pour comprendre et évoluer
- un moyen de renforcer la relation

Leur production collective est particulièrement intéressante : la sanction comme **boussole**, qui guide sans enfermer. Cela traduit une vision déjà élaborée d'une sanction éducative, distincte de la punition.

Cette distinction est au cœur des travaux de Eirick Prairat. Pour lui, la punition relève d'une logique de domination ou de réaction. La sanction éducative doit répondre à trois conditions :

1. Être signifiante (comprise)
2. Être juste (proportionnée, non arbitraire)
3. Être éducative (orientée vers la responsabilisation).

3. Du côté des professionnels

Les professionnels mettent en avant :

- la fonction de cadre
- la nécessité de faire grandir
- l'importance de la réparation
- une dimension de compréhension des actes

Leur formulation collective insiste sur une sanction :

- sincère
- réparatrice
- orientée vers l'apprentissage

Cette vision peut être mise en dialogue avec Michel Foucault, notamment dans *Surveiller et punir*. Foucault montre que la sanction moderne n'est pas seulement punitive, mais :

- un outil de normalisation
- un mécanisme de contrôle des comportements
- une manière de produire des individus conformes aux normes

Dans ce croisement des savoirs, la sanction est présentée comme **nécessaire pour entrer dans la norme**, mais la question du **pouvoir (qui sanctionne ? pourquoi ?)** serait à développer ultérieurement.

4. Convergences entre les groupes

Malgré des positions différentes, plusieurs points communs émergent :

- la sanction doit avoir du sens
- elle doit permettre de comprendre
- elle doit être liée à une réparation
- elle doit s'inscrire dans une relation éducative

Cela montre une base commune solide sur laquelle s'appuyer institutionnellement.

III. Apports spécifiques du dispositif

1. Rendre visible le vécu des enfants

Le dispositif permet de mettre en lumière des éléments souvent peu exprimés :

- le sentiment d'injustice

- l'impact émotionnel des sanctions
- la critique des sanctions collectives
- la nécessité d'explication

Ces éléments sont essentiels pour ajuster les pratiques professionnelles.

2. Réduire l'écart entre intention et réception

Les professionnels pensent la sanction comme éducative.
Les enfants montrent qu'elle peut être vécue autrement.

Le croisement permet de :

- confronter ces points de vue
- éviter les malentendus
- ajuster les pratiques

3. Favoriser une culture commune

La production finale (« une sanction sert à... ») constitue une base de travail collective.
Elle peut devenir :

- un support institutionnel
- un point d'appui pour les équipes
- un outil de cohérence éducative

IV. Limites repérées

Le dispositif met en lumière certains points de vigilance :

- la persistance d'un rapport asymétrique (les adultes décident)
- le risque de sanctions perçues comme injustes
- une réflexion encore limitée sur les alternatives à la sanction

Ces limites ne sont pas des échecs, mais des points d'appui pour la suite.

V. Pistes de travail pour la MECS

1. Formaliser une réflexion institutionnelle sur la sanction

- Clarifier la différence entre sanction et punition
- Définir des principes communs (sens, proportion, réparation)
- Harmoniser les pratiques entre professionnels

2. Intégrer durablement la parole des enfants

- Mettre en place des temps réguliers de discussion
- Associer les enfants à la réflexion sur les règles
- Créer des espaces de retour sur les sanctions

Objectif : passer d'une logique subie à une logique partagée

3. Développer des alternatives et des modes de sanction ajustés

Afin d'éviter une réponse automatique et parfois inadaptée, il apparaît nécessaire de diversifier les réponses éducatives. Il ne s'agit pas de supprimer toute sanction, mais de l'inscrire dans un panel plus large d'outils, en fonction des situations, des jeunes et des enjeux.

3.1 Développer des modèles de sanction alternatifs

La sanction peut rester pertinente, à condition d'être pensée autrement que comme une simple privation. Il s'agit de privilégier des formes de sanction :

- réparatrices : permettre au jeune de réparer concrètement ou symboliquement ce qui a été abîmé (ex : s'excuser, remettre en état, participer à une tâche utile)
- éducatives : intégrer un temps d'explication et de réflexion sur l'acte
- proportionnées et individualisées : adaptées à l'âge, à la situation et aux capacités du jeune
- limitées dans le temps : avec un début et une fin clairement identifiés

L'objectif est de transformer la sanction en expérience d'apprentissage, et non en simple contrainte.

3.2 Développer des alternatives à la sanction

Dans certaines situations, il peut être pertinent de ne pas sanctionner ou de ne pas s'en tenir à une sanction, mais de mobiliser d'autres leviers éducatifs :

- médiation : permettre un échange entre les personnes concernées pour restaurer la relation
- réparation (symbolique ou concrète) : sans passer par une logique punitive
- discussion collective : mettre en débat une situation pour en comprendre les enjeux
- accompagnement individualisé : prendre un temps avec le jeune pour comprendre ce qui a conduit au comportement

Ces alternatives permettent de sortir d'une logique de réaction immédiate, favoriser la compréhension plutôt que la contrainte et renforcer la relation éducative. Elles invitent à passer d'une logique de sanction systématique à une logique d'ajustement éducatif, centrée sur le sens, la relation et le développement du jeune.

4. Travailler la question du cadre

- Ajuster le cadre pour qu'il reste sécurisant sans être étouffant
- Éviter les sanctions collectives
- Poser des sanctions limitées dans le temps et expliquées

5. Poursuivre la dynamique de croisement des savoirs

- Reproduire ce type de dispositif sur d'autres thèmes
- Impliquer régulièrement les différents acteurs
- Inscrire cette démarche dans le projet d'établissement

Le croisement des savoirs peut devenir un outil structurant de la réflexion institutionnelle

Pistes à développer

Clarifier explicitement la distinction sanction / punition

Interroger : *Qui décide de la sanction ? Selon quels critères ?* Introduire la notion de réparation vs privation. Travailler sur des alternatives : médiation, réparation symbolique, discussion collective

Conclusion

Ce travail met en évidence toute la richesse du croisement des savoirs : il permet de penser la sanction autrement, à partir de ceux qui la vivent.

Il révèle que la sanction ne peut être uniquement définie par les adultes, mais doit être comprise dans une dynamique relationnelle et partagée.

Ce dispositif constitue ainsi une base précieuse pour faire évoluer les pratiques éducatives, en articulant : cadre, compréhension, relation, participation des enfants.

En ce sens, il ne s'agit pas seulement d'un atelier ponctuel, mais d'un levier de transformation institutionnelle.

Références théoriques mobilisables

- Alice Miller – pédagogie noire et violence éducative
- Eirick Prairat – distinction sanction / punition
- Michel Foucault – pouvoir et normalisation
- Paul Fustier : fonction du cadre institutionnel
- P. Merrieu : apprentissage de la responsabilité
- Guy Hardy : paradoxe de l'aide